



BULLETIN DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS DE L'ALBERTA - Volume 1, Janvier 2011

Introduction

Ce bulletin se veut une source d'information sur le protocole d'entente historique relatif à l'éducation des Premières nations de l'Alberta. Il s'agit du premier d'une série de bulletins à être publiés au sujet du protocole d'entente. Ce numéro a pour but, d'une part, d'initier le lecteur au protocole d'entente et à ses parties signataires et, d'autre part, d'expliquer ce que le protocole d'entente vise à accomplir. Quant aux futurs numéros du bulletin, ils aideront le lecteur à mieux connaître les progrès réalisés au chapitre des travaux entourant le protocole d'entente.

Survol

Le protocole d'entente relatif à l'éducation des Premières nations de l'Alberta a été signé le 24 février 2010 dans la Première nation Tsuu T'ina par les Grands chefs des Premières nations signataires des traités n^{os} 6, 7 et 8, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les ministres de l'Éducation et des Relations avec les Autochtones de l'Alberta. Le protocole d'entente, qui favorise l'établissement et le maintien de solides relations entre le Canada, la province de l'Alberta et les Premières nations visées par les Traités n^{os} 6, 7 et 8, aborde tous les éléments du système d'éducation afin de permettre aux enfants des Premières de l'Alberta d'atteindre de meilleurs résultats scolaires.

traité en Alberta partagent une même vision à l'égard des élèves des Premières nations, où ces derniers obtiennent ou excèdent les résultats scolaires recherchés, selon les mêmes niveaux de scolarité et les mêmes réussites que les autres élèves albertains. »

Toutes les parties concernées partagent un objectif commun – soit de prendre des mesures fondamentales dont on a tellement besoin pour combler l'écart en matière d'éducation qui existe entre les élèves autochtones et les élèves non autochtones. Pour y arriver, les Premières nations auront un rôle efficace à jouer dans la conception et la prestation de services d'éducation pour leurs enfants.

Le protocole d'entente représente une occasion pour les Premières nations de l'Alberta – en tant que partenaires égaux avec le Canada et la province de l'Alberta – d'une part, de participer à la mise en œuvre des mesures nécessaires et, d'autre part, de s'attaquer aux enjeux en suspens relevant du domaine de l'éducation. Le protocole d'entente énonce comment les partenaires conviennent de travailler ensemble en vue d'atteindre les résultats désirés. Tous les partenaires sont confiants que le protocole d'entente offrira le cadre nécessaire pour rehausser les résultats des élèves des Premières nations.

En effet, l'enjeu de l'amélioration de la réussite scolaire des élèves des Premières nations intéresse collectivement toutes les parties – on ne peut donc s'attendre à ce qu'une seule partie ait toutes les solutions. Voilà l'essence d'une approche axée sur le partenariat.

Protection des droits des Premières nations

Les droits ancestraux et les droits issus des traités des Premières nations de l'Alberta sont affirmés et reconnus. La présente entente ne porte pas atteinte aux droits à l'éducation prévus dans les traités. Le pouvoir et l'autonomie des Premières nations sont reconnus. Il n'existe aucun délestage de responsabilités entre les gouvernements. Aucun engagement ne sera pris sans l'accord des trois parties.

Vision partagée

Le protocole d'entente stipule ce qui suit :
« Le Canada, l'Alberta et l'Assemblée des chefs des Premières nations signataires d'un

Travailler ensemble

Le concept du partenariat est au cœur de ce protocole d'entente. En effet, l'enjeu de l'amélioration de la réussite scolaire des élèves des Premières nations intéresse collectivement toutes les parties – on ne peut donc s'attendre à ce qu'une seule partie ait toutes les solutions. Voilà l'essence d'une approche axée sur le partenariat. Ceci est d'autant plus vrai puisqu'il est nécessaire d'assurer une transition harmonieuse pour les élèves transférés dans une école provinciale ou une école des Premières nations.

Les parties à ce protocole d'entente croient fermement qu'une nouvelle démarche profitera à tous les Albertains. Elles sont fières de travailler ensemble et croient que ce protocole d'entente servira de cadre de collaboration, en plus de soutenir un éventail d'initiatives relatives à l'éducation, entre autres : l'établissement d'un Centre de la sagesse et de la

connaissance autochtones; l'amélioration et le ressourcement de l'éducation; l'obligation de rendre compte et la gestion axée sur le rendement; l'établissement de relations; les enfants des Premières nations pris en charge; l'éducation spéciale et les enfants d'âge scolaire ne fréquentant pas l'école; la participation parentale et communautaire; le recrutement, le perfectionnement professionnel et le maintien en poste d'enseignants; la sensibilisation au traité et aux cultures, ainsi qu'une approche holistique envers l'éducation.

Historique du protocole d'entente

Le protocole d'entente est le fruit des efforts concertés déployés par toutes les parties à compter de 2009, l'année où l'Assemblée des chefs des Premières nations signataires d'un traité a adopté une série de résolutions visant à former un groupe de travail affecté au dossier de l'éducation qui serait composé de représentants des trois organismes régis par un traité. À partir de ce point, le gouvernement de l'Alberta et l'Assemblée des chefs des Premières nations signataires d'un traité ont présenté en juin 2009 une proposition d'élaboration d'un protocole d'entente à Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a accepté la proposition, et le personnel de toutes les parties s'est vu confier la tâche de procéder à des discussions sur l'élaboration d'un protocole d'entente. Un groupe de travail a rédigé le protocole d'entente sur une période de six mois sous la direction de ses hauts fonctionnaires respectifs et a présenté, en novembre 2007, l'avant-projet de protocole à toutes les parties concernées. Les modifications recommandées ont été apportées au protocole d'entente, dont l'ébauche finale a été approuvée le 27 janvier 2010.

Depuis la ratification du protocole d'entente par les représentants élus, un groupe de travail tripartite chargé du protocole d'entente a élaboré un cadre de mise en œuvre sur lequel s'appuyer pour favoriser le respect des engagements pris dans le protocole d'entente. Il s'agira d'un processus d'élaboration continu qui évoluera de manière à cadrer avec la dynamique toujours changeante de l'éducation des Premières nations en Alberta.

Énoncés des représentants élus lors de la cérémonie de signature

Eddie Malokis, ancien grand chef des Premières nations signataires du Traité n° 6 :

« La signature de ce document historique marque le commencement d'une nouvelle relation avec tous les partenaires, y compris tous les enfants, les jeunes, les parents et les aînés des Premières nations du Traité n°6, pour aller de l'avant en matière d'éducation des Premières nations ».

Charles Weaselhead, grand chef des Premières nations signataires du Traité n° 7 :

« Le protocole d'entente relatif à l'éducation des Premières nations marque un nouveau départ pour tous les enfants des Premières nations de la province. L'un des aspects importants du protocole est qu'il fait honneur à notre culture et à notre langue et qu'il préserve notre identité, pour guider nos enfants vers la réussite. Nous reconnaissons l'importance du partenariat entre les trois gouvernements pour l'amélioration des résultats scolaires pour l'avenir des gens des Premières nations de l'Alberta. »

Allan Adam, ancien grand chef des Premières nations signataires du Traité n° 8 :

« Ce PE représente l'esprit et l'intention des relations découlant du traité que nos ancêtres ont imaginés lorsqu'ils l'ont signé avec la Reine. J'espère que ce protocole marquera le début d'un véritable partenariat, lequel nous permettra, entre autres, d'offrir à nos enfants l'occasion d'accroître sans cesse leur savoir. »

Chuck Strahl, ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien :

« Je suis extrêmement encouragé par l'annonce faite ici aujourd'hui. Je crois fermement en l'incidence positive qu'ont les bonnes écoles, les enseignants dévoués et le travail acharné des élèves. Lorsqu'on y ajoute le soutien actif des parents et des communautés, tous les éléments de la réussite sont réunis. »

Dave Hancock, ministre de l'Éducation de l'Alberta :

« Le PE est une étape importante en vue de stimuler le soutien, les relations et les ressources nécessaires pour faire en sorte que tous les élèves de la province aient les mêmes chances de réussite. »

Len Webber, ministre des Relations avec les Autochtones de l'Alberta :

« L'éducation est le fondement sur lequel la réussite à venir des enfants des Premières nations, des jeunes et des collectivités se construit. Ce protocole d'entente sera une avancée considérable dans notre travail avec les Premières nations et les partenaires fédéraux pour réaliser notre vision commune de l'éducation des Premières nations de l'Alberta. »



Signature du protocole d'entente du 24 février 2010 par les ministres et les grands chefs à l'école Tsuu T'ina

Points saillants

- Les parties conviennent de collaborer pour améliorer sans cesse les résultats scolaires des élèves des Premières nations. Pour y arriver, les parties élaboreront un plan stratégique à long terme visant la refonte du système d'éducation des Premières nations de l'Alberta, et ce conformément aux objectifs stipulés dans le protocole d'entente.
- L'établissement d'un Centre de la sagesse et de la connaissance autochtones axé sur l'amélioration des résultats scolaires des élèves des Premières nations conformément à l'ensemble des principes énoncés dans le protocole d'entente. Les Premières nations seront chargées d'élaborer le concept et de créer un mécanisme destiné à préserver tous les aspects des enseignements des Premières nations, lesquels inspireront les élèves à se surpasser.
- La création de l'Alberta First Nations Education Circle, dont le mandat est de veiller à la mise en œuvre du protocole d'entente. Les hauts fonctionnaires de toutes les parties assureront une orientation au fur et à mesure que progressera le protocole d'entente.
- Les parties se concentreront notamment sur l'amélioration des résultats scolaires des enfants des Premières nations pris en charge, de ceux ayant des besoins spéciaux et de ceux ne fréquentent pas l'école ou présentant un risque de non-fréquentation scolaire.
- Les parties travailleront de concert avec les institutions qui contribuent à préparer les enseignants à former d'autres enseignants des Premières nations, en plus d'améliorer le recrutement, le perfectionnement professionnel et le maintien en poste d'enseignants dans les écoles des Premières nations.
- Une importance particulière sera apportée à l'enseignement de la culture, des langues, des traditions et de l'histoire des Premières nations à l'intention de tous les élèves et enseignants.

Mesures / Prochaines étapes

Le 27 juillet 2010, les membres de l'Alberta First Nations Education Circle – composé de hauts fonctionnaires des trois parties – se sont réunis pour discuter des progrès et des priorités en ce qui concerne la mise en œuvre du protocole d'entente. Tous se sont entendus pour dire que les efforts initiaux seraient orientés vers les priorités suivantes :

- L'établissement d'un Centre de la sagesse et de la connaissance autochtones;
- L'achèvement d'une analyse comparative sur le financement;
- L'importance de poursuivre les efforts pour s'attaquer aux enjeux associés aux frais de scolarité et aux ententes touchant la prestation de services éducatifs; et
- La détermination d'un protocole pour la collecte et le partage de données auprès de tous les systèmes d'éducation.

Les Premières nations procèdent à la rédaction d'un plan de travail faisant état de la façon dont le Centre de la sagesse et de la connaissance autochtones sera élaboré à partir du savoir-faire et des connaissances des aînés et des experts-conseils en éducation des Premières nations.

Des séances d'information se sont tenues dans les régions visées par un traité pour sensibiliser le public à l'objet du protocole d'entente. Le 23 septembre 2010, la Treaty 7 Management Corporation a accueilli une séance d'information communautaire portant sur le protocole d'entente relatif à l'éducation des Premières nations de l'Alberta. La participation à la séance a été excellente; on y retrouvait quelque 100 participants des collectivités des Premières nations signataires du Traité n° 7 et de conseils scolaires provinciaux. Les participants se composaient d'élèves, d'aînés, de parents, d'enseignants, de directeurs de l'éducation / surintendants et de membres de conseils scolaires. Par ailleurs, une séance d'information communautaire accueillie par le Conseil tribal d'Athabasca s'est tenue le 29 octobre 2010 dans la région visée par le Traité n° 8. Beaucoup de personnes ont participé à la séance, laquelle a suscité tant de discussions et d'enthousiasme.

Des initiatives de communications entreprises par toutes les parties sont en cours d'élaboration. Ce bulletin s'inscrit dans une stratégie plus large de partage d'information et de communications mise au point par les Parties.

Le groupe de travail chargé du protocole d'entente tient des réunions régulières, au cours desquelles il élabore un plan stratégique visant à mettre en œuvre les engagements pris dans le protocole d'entente.

Questions et réponses

- Q. *Quel est l'objet du protocole d'entente?*
- R. Le protocole d'entente met en lumière l'engagement de toutes les parties à collaborer en vue d'améliorer les résultats scolaires des Premières nations à l'échelle provinciale.
- Q. *Quelles seront les retombées du protocole d'entente sur l'éducation des Premières nations?*
- R. La mise en œuvre du protocole d'entente aura pour effet de mettre toutes les parties sur la même longueur d'ondes, d'améliorer le partage d'information, de mobiliser des ressources supplémentaires et d'accroître la participation de toutes les parties concernées au dossier.
- Q. *Dans quelle mesure l'entente améliorera-t-elle l'éducation des élèves des Premières nations?*
- R. Les partenaires ciblent des domaines clés, tels que le recrutement et le maintien en poste d'enseignants, l'engagement parental et communautaire ainsi que la sensibilisation au traité et aux cultures.
- Q. *Comment assure-t-on l'efficacité du protocole d'entente?*
- R. L'efficacité du protocole d'entente dépend de la volonté collective de toutes les parties concernées. Les relations qui se forment, la vision commune établie pour assurer l'amélioration des résultats scolaires des élèves des Premières nations, les principes communs et les lignes directrices relatives aux mesures en cours d'élaboration – ce sont tous des éléments essentiels à la réussite.
- Q. *Des sommes sont-elles investies par le gouvernement de l'Alberta ou le gouvernement du Canada dans ce protocole d'entente? Les fonds octroyés seront-ils équitables?*
- R. Toutes les parties s'entendent pour dire que le protocole d'entente n'est pas seulement une question d'argent. En effet, toutes les parties travailleront de concert pour assurer une utilisation efficace et judicieuse des ressources mises à leur disposition. Un soutien sera offert aux Premières nations de l'Alberta afin de faire en sorte qu'elles soient en mesure de mettre en œuvre le protocole d'entente.

(suite au verso)

- Q. *Existe-t-il des ententes semblables ailleurs?*
- R. Il existe différentes sortes d'ententes conclues avec certaines provinces afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations qui fréquentent des écoles gérées par les bandes dans les réserves ainsi que des écoles provinciales situées à l'extérieur des réserves. D'autres partenariats tripartites axés sur l'éducation sont en voie de formation un peu partout au Canada.
- Q. *Qu'est-ce que le Centre de la sagesse et de la connaissance autochtones?*
- R. Le Centre de la sagesse et de la connaissance autochtones fait partie intégrante du protocole d'entente. Sa vision est d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations, et ce conformément à l'ensemble des principes énoncés dans le protocole d'entente. Les Premières nations seront chargées d'élaborer le concept et de créer un mécanisme destiné à préserver tous les aspects des enseignements des Premières nations, lesquels inspireront les élèves à se surpasser.

Vos suggestions sont importantes

Les citoyens et organismes des Premières nations sont fortement encouragés à faire connaître leurs suggestions et opinions sur un processus de mise en œuvre du protocole d'entente qui ne cesse d'évoluer. Vos suggestions sont importantes. Si vous avez des suggestions ou des commentaires au sujet du processus ou de la façon dont nous pouvons travailler de concert pour améliorer les résultats scolaires des enfants des Premières nations, vous êtes encouragé à communiquer avec votre chef et votre conseil de bande, ou encore avec un représentant des trois organismes régis par un traité, la province de l'Alberta et le gouvernement du Canada, dont les coordonnées figurent ici.

Pour consulter le protocole d'entente ou pour en savoir davantage, visitez les sites suivants :

<http://www.treaty6.ca>
<http://www.treaty7.org>
<http://www.treaty8.ca>

<http://education.alberta.ca>
<http://www.ainc-inac.gc.ca>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) par téléphone au 613-996-6886, ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
 Ottawa, 2010

www.ainc-inac.gc.ca
 1 800 567-9604
 ATS seulement 1 866 553-0554

QS-2014-000-FF-A1
 No de Catalogue R3-139/1-2010F
 ISBN 978-1-100-96305-1

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: The Memorandum of Understanding for First Nations Education in Alberta Newsletter – Volume 1

Personnes ressources / Renseignements

Assemblée des chefs des Premières nations signataires d'un traité

Lilian Gadwa-Crier
 Directrice de l'Éducation, Premières nations signataires du Traité n° 6
 (587) 988-6170
liliang@treatysix.org
 (780) 427-8501

Sheena Jackson
 Directrice de l'Éducation, Premières nations signataires du Traité n° 7
 (403) 539-0355
sjackson@treaty7.org

Eileen Lines
 Directrice intérimaire de l'Éducation, Premières nations signataires du Traité n° 8
 (780) 444-9366
elines@treaty8.org

Gouvernement provincial

Jane Martin
 Directrice, Direction générale de la Politique autochtone
 Ministère de l'Éducation
 (780) 427-8501
jane.martin@gov.ab.ca

David Ray
 Gestionnaire, Initiatives autochtones
 Ministère des Relations avec les Autochtones
 (780) 644-1005
david.ray@gov.ab.ca

Gouvernement fédéral

Amelia Ferozdin
 Gestionnaire, Éducation – Région de l'Alberta
 Affaires indiennes et du Nord Canada
 (780) 495-3881
amelia.ferozdin@inac-ainc.gc.ca

Victor Houle
 Directeur, Direction générale des politiques et programmes opérationnels
 Région de l'Alberta
 Affaires indiennes et du Nord Canada
 (780) 495-2818
victor.houle@inac-ainc.gc.ca